

**QUESTIONS JURIDIQUES
CONCERNANT LES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES AGRICOLES :
PROJET DE LOI SUR LES GROUPEMENTS
PRE-COOPERATIFS AU BURUNDI**

**CATHERINE GOISLARD ET
THARCISSE NKEZABAHIZI**

**ETUDE JURIDIQUE
EN LIGNE #78**

juillet 2009

La série des Etudes juridiques de la FAO en ligne

est constituée d'articles et de rapports concernant des questions juridiques d'actualité dans les domaines de la politique alimentaire et du développement agricole et rural, ainsi qu'en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Les *Etudes juridiques en ligne* sont accessibles sur <http://www.fao.org/legal/prs-ol/paper-e.htm>. Ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent demander des copies électroniques ou en papier au Bureau juridique, FAO, 00100 Rome, Italie, dev-law@fao.org.

Les observations et suggestions que les lecteurs souhaitent formuler sur les *Etudes juridiques en ligne* sont les bienvenues.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions présentées expriment les vues des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

© FAO 2009

Remerciements et biographie des auteurs

Les auteurs de cette étude sont la consultante internationale juriste et le consultant national juriste du projet TCP/BDI/3102 (portant appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles au Burundi) qui ont travaillé sous la supervision technique de Elisa Morgera (Fonctionnaire du Service Droit et Développement de la FAO) avec l'appui de Pamela Pozarny et Ali Mekouar, FAO. Les consultants ont aussi collaboré avec tous les consultants impliqués dans ce projet. Ils ont par ailleurs mené de nombreux entretiens avec différents partenaires : administratifs, politiques, membres de la société civile. Les consultants remercient chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la rédaction de cette étude.

Catherine Goislard est consultante juriste et anthropologue. Depuis plus de quinze ans, elle travaille notamment, pour de nombreux bailleurs de fonds, sur la question foncière dans plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne. Ses différentes missions l'ont aussi amenée à travailler la question du genre et celle des organisations agricoles. Alliant enquêtes de terrain et analyse de textes législatifs, elle travaille sur l'articulation entre droit et pratiques afin de penser des dispositifs juridiques plus adaptés aux réalités des situations et pays concernés.

Tharcisse Nkezabahizi est juriste. Après avoir évolué dans l'administration publique comme cadre des Ministères de l'Intérieur et du Développement Communal puis comme directeur adjoint du Fonds de micro-crédit rural, il travaille actuellement pour le PNUD au Sénat du Burundi comme conseiller juridique. Il exerce aussi les fonctions de consultant juriste notamment dans le domaine des associations, coopératives et organisations professionnelles agricoles. Il a entre autres travaillé pour la FAO, le PNUD et l'Union Européenne.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ

INTRODUCTION

1. Méthodologie utilisée
2. Structure de l'étude

PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET SOCIOLOGIQUE DES OPA AU BURUNDI

I. Analyse de l'environnement politique, juridique et institutionnel relatif aux OPA

1. Processus de décentralisation en cours au Burundi
2. Politique agricole
3. Politique environnementale
4. Lutte contre la pauvreté
5. Analyse de la législation burundaise dans le domaine des OPA
6. Cadre institutionnel d'appui aux OPA

II. Analyse sociologique des OPA: éclosion incontrôlée du mouvement associatif

1. Une réalité polymorphe
2. Essai de classification

Conclusion de la première partie

DEUXIÈME PARTIE : BRÈVE ANALYSE COMPARATIVE DE LA LÉGISLATION SUR LES OPA AU MAGHREB, AU MALI, EN CÔTE D'IVOIRE, AU RWANDA ET EN TANZANIE

I. Présentation des principaux textes régissant les associations sans but lucratif et les sociétés coopératives

1. Maghreb
2. Mali
3. Côte d'Ivoire
4. Rwanda
5. Tanzanie

II. Analyse comparée des différents dispositifs présentés

1. Prépondérance de deux structures : coopérative ou ASBL
2. Modalités d'agrément
3. Structuration
4. Tutelle administrative des coopératives
5. Exonérations fiscales
6. Protection du terme coopérative
7. Règlement des conflits
8. Elaboration d'un code de conduite
9. Conséquences pratiques de ces dispositifs sur la structuration du monde rural

Conclusion de la deuxième partie

TROISIÈME PARTIE : UNE OPTION JURIDIQUE ALTERNATIVE POUR LE RENFORCEMENT DES OPA AU BURUNDI

1. Constats sur les difficultés et problèmes relatifs aux OPA
2. L'option « groupements pré-coopératifs »
 - 2.1. Une troisième voie qui complète les dispositifs existants
 - 2.2. Principes et contenu du projet de loi
 - 2.3. Principales innovations du projet de loi

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES SIGLES

AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès
ASBL : Association Sans But Lucratif
BOB : Bulletin Officiel du Burundi
CDC : Comité de Développement Communautaire
CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DAFA : Direction de l'Animation et de la Formation Agricole
DGMAVA : Direction Générale de la Mobilisation Agricole et de la Vulgarisation Agricole
DGDMAD : Direction Générale de la Décentralisation et de la Mobilisation à l'auto-développement
DPAE : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPA : Organisations Professionnelles Agricoles
PV : procès-verbal
MINAGRIE : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MININTER : Ministère de l'Intérieur
RCA : République Centrafricaine
SA : Sociétés Anonymes

Ouvrages généraux

Bessaoud, O. 2005. Les organisations rurales au Maghreb : un essai d'évaluation de leur rôle dans le développement agricole et rural, Communication séminaire SFER 7-9 novembre 2005 (article mis en ligne - où ?).

Chavy, A. et Cicoella, A. 2007. Le guide la liberté associative dans le monde, La documentation française. Paris.

Kinezero, M. 2005. Impact des mouvements coopératifs et associatifs sur le développement durable, Directeur du fonds de Micro-crédit Rural, Bujumbura, Burundi (éthique et société).

Kossangue, J. 2005. Rapport de mission de consultation juridique, TCP/CAF/2912 « Appui au renforcement des organisations professionnelles rurales. » FAO, Rome.

Nahayo, V. et Bompoy, R. 2008. Diagnostic, version définitive, sur les OPA burundaises. FAO, Rome/Bujumbura.

Nduwayo, G. 2002. Etude sur la stratégie et le programme d'appui à la société burundaise, in « Rapport de l'Atelier de Réflexion sur la mise en place de Réseaux de concertation de la Société Civile Burundaise », PNUD, Projet BDI/02/008/01/34, (annexe 1).